

Octobre 2024

CVT : Agrément n° 002017/2018
Autorisation d'enseigner n° 24665
Formateur : Mr Massart Bruno

Tergnier le 26 Juin 2023

Cher(es) membres

Je vous informe que la session au permis bateau option « PERMIS COTIER » débutera : **Le samedi 19 Octobre à 8h45** dans nos locaux, au 2 Chemin de la prairie 02700 Tergnier.

Pour débiter les cours, tout candidat devra être à jour de sa cotisation à l'association et du coût de la formation, ainsi que de son dossier administratif.

[Ci – joint Planning de la formation théorique](#)

Samedi 19 Octobre de 9h00 à 12h30 , Mardi 22 Octobre de 18h00 à 20h30 ,

Samedi 26 Octobre de 9h00 à 12h30 , Mardi 29 Octobre de 18h00 à 20h30

Révision fluvial : Samedi 7 Décembre de 9H00 à 12h15

Concernant la formation pratique, les dates seront déterminées le 8Juillet 2023

Rappel des documents à fournir :

- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Un certificat médical de moins de six mois modèle défini n°1473*01 recto-verso
- 2 photos d'identité en couleurs
- Contrat de formation en deux exemplaires pour chaque Option : Côtier et fluvial
- 78 Euros de timbres fiscaux pour la délivrance du permis
(**Achat de timbres électroniques uniquement sur <HTTPS://timbres.gouv.fr/> /**
- 1 chèque de **30 Euros pour l'inscription à l'examen théorique de 30 Euros**

L'examen théorique se fera auprès de notre prestataire de service la poste
Il faudra vous rendre sur le site : <lecode.laposte.fr/bateau>, pour vous inscrire suite à la réception de votre numéro de candidat, qui vous sera envoyé par le centre de formation.

Pour toutes informations complémentaires merci de nous joindre au 06 24 05 34 69

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document et du règlement intérieur, et en accepte les termes.
J'accepte la diffusion des photos prises durant les sessions de permis bateau.

Date et signature : Le candidat

Pour le CVT